

# Dispositif de Formation préparant au diplôme d'Etat d'Infirmier

---

Institut de formations paramédicales  
Institut de formation en Soins Infirmiers

**Année 2024 – 2025**

- Du lundi 2 septembre 2024 au vendredi 4 juillet 2024 -

Promotion 2024 – 2027

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....</b>	<b>4</b>
1 - Le statut de l'Institut .....	4
2 - Les missions .....	4
3 - L'organisation générale de l'IFPM .....	4
<b>APPROCHE PEDAGOGIQUE.....</b>	<b>7</b>
<b>DE LA FORMATION.....</b>	<b>7</b>
1 - Processus d'apprentissage .....	7
2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière .....	7
3 - Les modalités pédagogiques.....	8
4 - Présence en cours .....	9
5 - La Commission d'Attributions des Crédits .....	9
6 - Les temps forts institutionnels .....	9
7.-. Passage d'année .....	10
<b>LA FORMATION .....</b>	<b>11</b>
1 - Les thématiques de la formation infirmière.....	11
2 - Planification des rentrées de septembre et de février.....	13
3 - Stratégies pédagogiques .....	16
4 - Les moyens .....	17
<b>LES FINALITES DE LA FORMATION .....</b>	<b>18</b>
1 - Les objectifs des semestres 1 et 2.....	18
2 - Calendrier.....	25
3 - Les Unités d'enseignement semestres 1 et 2 .....	26
4 - Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2.....	30
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>32</b>

# INTRODUCTION

Le dispositif de formation, est une déclinaison opérationnelle propre à chaque année de formation du projet pédagogique. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, nos attentes et nos exigences. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Au cours de l'année 2023, l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IFPM a rédigé le projet pédagogique, pour les années 2023 à 2028. Ce travail collégial placé sous la responsabilité de la coordinatrice des formations sera soumis chaque année pour avis à l'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients, et résidents sont les objectifs prioritaires pour tous. Former des nouveaux professionnels a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur le profil des nouveaux professionnels qui intègrent le marché de l'emploi et à adapter les stratégies pédagogiques pour répondre à la demande des employeurs.

Les formations proposées à l'IFPM ont comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives, les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant au cours de sa formation cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul mais le plus souvent en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des patients et des résidents avec leur environnement et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités. Elle repose sur :

1/ Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :

- Le respect :
  - Des droits et devoirs des patients
  - Des droits et devoirs du personnel paramédical
- La tolérance
- Le professionnalisme et l'engagement institutionnel
- La rigueur
- Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions
- L'interdisciplinarité
- Les pratiques de soins partagées
- La solidarité
- La volonté de décloisonner les filières
- L'équité
- La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous

2/ Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social.

Pour les professionnels de l'IFPM le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structurés, mobilisés et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit par la validation des acquis de l'expérience.

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## **1 - Le statut de l'Institut**

L'Institut de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS est un institut public. Il bénéficie de l'expérience des professionnels de santé de multiples secteurs dans le sens des valeurs et des missions du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS.

## **2 - Les missions**

**L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMÉDICALES (IFPM)** a pour **mission** de former des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :

- en réponse aux besoins et demandes de la population,
- en milieu hospitalier, extrahospitalier et en secteur libéral,
- en tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'étudiant l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le projet de formation et son dispositif doivent permettre de répondre à cet objectif.

## **3 - L'organisation générale de l'IFPM**

Le directeur des soins de l'institut assisté de quatre cadres supérieurs de santé coordinateurs pédagogiques définit les grandes orientations pédagogiques, budgétaires et managériales et en assure la responsabilité. Il coordonne les huit formations diplômantes. Il anime, coordonne, fédère les équipes pédagogique, administrative et technique en les accompagnant de façon dynamique.

**L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE** composée de professionnels de santé formateurs, est organisée en filière avec des référents de promotion et d'unités d'enseignement ou de modules.

**L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE** assure en coordination avec les autres membres de l'équipe (formateurs, intervenants extérieurs et personnel de maintenance) en tenant compte du budget et du patrimoine de l'institut, sa mission administrative, de gestion et participe à l'efficience et au développement du projet de formation.

**L'ÉQUIPE TECHNIQUE** assure en coordination avec les autres membres de l'équipe, la maintenance, l'hygiène des locaux et du matériel, pour une participation au projet de formation en tenant compte du budget et de l'état du patrimoine.

**Dominique BARTHELEMY**

Directrice des soins  
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

**Référents handicap : S. FERREIRA – G. LEFAUCHEUX – M. VALLET**

**[ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr](mailto:ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr)**

**Référents prévention VSS : A. BOIS-BAUCHARD – A. NOEL**

**Référents harcèlement : C. JOUAN – V. ROMANELLI**

Adjointe des cadres  
**Nadège BERNE**

**Filière infirmière**  
Coordinateurs Pédagogiques  
Cadres supérieurs de santé  
**Murielle CANOPULO**  
**Jérôme CLEMENT**

Coordinateur Pédagogique  
Cadre supérieur de santé  
**Anthony RICHARD**

Coordinatrice Pédagogique  
Cadre supérieur de santé  
**Nicole RICHTER**

**Filière Psychomotricité**  
Directrice Pédagogique  
Cadre de santé  
**Julie LOBBÉ**

**Activités transversales**

**Secrétariat pédagogique**

Brigitte BERROHO  
Marine BOIRON  
Chloé BUDEL  
Aïsson DA COSTA  
Julie DESPIGNES  
Mélodie DUVEY-PILATE  
Léa GAUJARD  
Linda GUICHENEY  
Céline KALAWSKI  
Séverine ROY  
Manon TESSIER

**Activités support**

**Accueil**  
Sara BOURKIA

**Comptabilité / commandes**  
Mélanie REGNIER-LAURENT  
Séverine WATTEZ  
Wendy WAZEKWA-TSHUNZA

**Absentéisme**  
Sandrine DOGIMONT  
Manon SIGAUD

**Renfort**  
Linda SIUDZIAK

**Référents**

**L1 septembre / Février**  
Christopher JOUAN /  
Cindy PINHEIRO

**L2 septembre / Février**  
Sophie Clavière - Gaëlle  
LEFAUCHEUX / Clémence  
PIERRAT-COSSON

**L3 septembre / février**  
Stéphanie FERREIRA /  
Joséphine BULTEL

**DGOS / PASS LASS**  
Solène GOUABAULT

Anne AUTHIER  
Peggy BARNOUX  
Aurore BEAUMONT  
Céline CARRION  
Chloé CONTON  
Florence DELPY-GOURON  
Chrystal DURA  
Carmen FERREIRA  
Maddy FOURMONT  
Mélinda GENTY  
Marie Françoise GRASLAND  
Pascaline GUERIN  
Armelle HENRIOT  
Véronique LE BRIGAND  
Audrey LENAIN  
Cassandre LOUCHET  
Pascaline MAITRE  
Lucie MONTEL  
Annelyse NOEL  
Gwenaél OLIVIER-FERNANDES  
Agnès PHALIP  
Anne Sophie PIQUEMAL  
Marlène RAMIREZ  
Nathalie RETHORE  
Katia RICHARD  
Valérie ROUSSEAU  
Florence SARTIER  
Edwige VERDU

**Filière ARM**  
**Référente**

Audrey BOIS  
BAUCHARD  
Camille GRIT (Dr)  
Léa DE OLIVEIRA (ARM)

**Filière IBODE**  
**Référentes**

**M1** Cécile PHILIPPE  
**M2** Marie-Claire DEHOUX

**Filière Puériculteur**  
**Référente**

Marie-Christelle  
CHARLES  
Chloé CELLIER

**Formation continue / PACTE AS**

Sylvana D'AVOUT  
Solène GOUABAULT

**Filière Aide-soignant**  
**Référente**  
Marie VALLET  
**Co-référent**  
Anne Sophie TZARICK

**Référente Formation en DISCONTINUE**  
Mélissa PEYRONNY

Marina DENIEL  
Manel EL BEKKAOUI  
Claire LUCAS  
Agathe PASDELOUP  
Aurélié PILARD  
Sandrine RIVENAIRE  
Vanessa ROMANELLI  
Stéphanie VIOT

**Filière auxiliaire de puériculture**  
**Référente**

Chloé CELLIER  
Irène GIGANT

**Référente Formation en DISCONTINUE**  
Mélissa PEYRONNY

**Administratif**  
Stéphanie JEANNETON

**Formateurs**  
**P1** Sonia SANCHEZ  
**P2** Véronique CHARBON  
**P3** Tiphanie GRAIN

**Appareteur**  
Fernando MENDES

**Filière Ambulancier**  
**Référent**  
Didier BORNECH  
Fabienne BONTE

**Communication**  
Guillaume PEREIRA

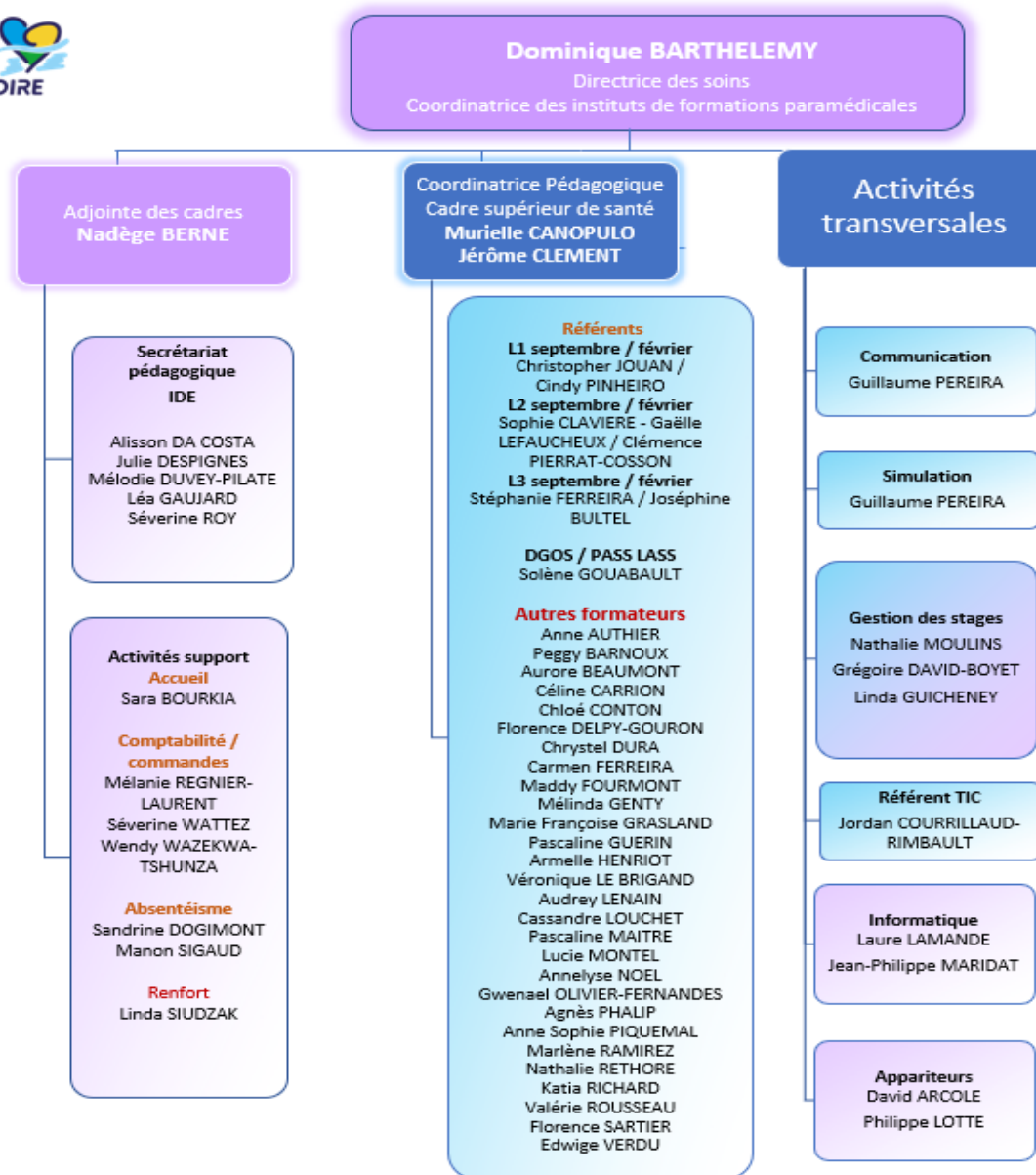
**Simulation**  
Guillaume PEREIRA

**Gestion des stages**  
Nathalie MOULINS  
Grégoire DAVID-BOYET  
Linda GUICHENEY

**Référent TIC**  
Jordan COURRILAUD-RIMBAULT

**Informatique**  
**Référente**  
Laure LAMANDÉ  
Jean-Philippe MARIDAT

**Appareteurs**  
David ARCOLE  
Philippe LOTTE



**Référents handicap :**  
**S. FERREIRA – G. LEFAUCHEUX – M. VALLET**  
[ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr](mailto:ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr)

**Référents prévention VSS :**  
**A. BOIS-BAUCHARD – A. NOEL**

**Référents harcèlement :**  
**C. JOUAN – V. ROMANELLI**

# APPROCHE PEDAGOGIQUE

## DE LA FORMATION

### **1 - Processus d'apprentissage**

Le référentiel de formation, défini dans l'annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles. Les compétences infirmières s'acquièrent de façon progressive en lien avec les unités d'enseignement (UE) et la confrontation aux situations professionnelles en stage.

Pour accompagner la formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur une trilogie :

#### **Comprendre, agir, transférer**

- **comprendre** : l'étudiant acquiert les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la compréhension des situations,
- **agir** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **transférer** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

### **2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière**

Durant ces trois années de formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur le référentiel de formation.

Ce référentiel a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Le métier d'infirmier se décline en 10 compétences, qui sont définies dans un référentiel de compétences (annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier) et qui sont à acquérir par les étudiants en 6 semestres de formation :

- **Compétence 1** : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
- **Compétence 3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
- **Compétence 5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- **Compétence 6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
- **Compétence 7** : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
- **Compétence 8** : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner les interventions soignantes.
- **Compétence 10** : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.



L'étudiant est amené à **devenir un praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

### 3 - Les modalités pédagogiques

L'équipe pédagogique met en œuvre différentes stratégies pédagogiques pour permettre l'apprentissage par l'alternance.

Les différents cours se déclinent ainsi :

- **en cours magistraux (CM)**

Le contenu est plutôt « théorique » et s'effectue en grand groupe. Ils sont tous indispensables pour tendre vers la professionnalisation. Néanmoins certains seront à présence obligatoire et intitulés cours magistral obligatoire (**CMO**).

- **en travaux dirigés (TD)**

Ce sont des temps d'enseignement à présence obligatoire en groupe de 10 à 25 étudiants à l'Institut de Formations Paramédicales d'Orléans. L'objectif du travail dirigé est davantage orienté vers un approfondissement, un échange constructif, un partage d'expérience souvent basé sur des situations concrètes.

- **en travaux personnels guidés (TPG et TPG Obligatoires)**

Ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent par eux-mêmes certaines recherches ou études (exposé écrit, projet...). Un temps d'accompagnement est systématiquement organisé avec les formateurs et ce afin de pouvoir mener individuellement ou en groupe le TPG. Certains temps de travail seront obligatoirement réalisés au sein de l'IFPM. Ils seront identifiés sur le planning **TPGO**.

- **en e-Learning**

Ce sont des temps de travail inscrits sur le planning de semaine ou à planifier par l'étudiant lui-même sur son temps de travail personnel.

- **en ateliers cliniques**

Ce sont des enseignements obligatoires réalisés en petits groupes. Ils permettent d'appréhender différentes connaissances théoriques, techniques et relationnelles par la mise en œuvre de soins en situations simulées pour permettre la construction de compétences.

- **en simulation clinique**

Ce sont des temps de formation obligatoires réalisés à l'Institut de formation qui permettent aux étudiants de se confronter à des situations cliniques apprenantes et de travailler en lien avec les outils quotidiens de la pratique infirmière (transmissions...) grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Ces stratégies pédagogiques sont mises en œuvre par l'équipe de l'IFPM et par des intervenants extérieurs. Elles s'organisent par compétences au nombre de dix et se développent sous forme d'unités d'enseignement (UE).

- **en suivi pédagogique**

C'est un processus **d'accompagnement** individuel ou collectif, mené par un cadre de santé formateur désigné pour les trois années de formation.

- **Le tutorat**

Un tutorat est mis en place avec les apprenants de l'année supérieure.

- **Le mentorat**

Les apprenants bénéficieront de la mise en place d'un mentor professionnel de santé lors de la première année.

#### **4 - Présence en cours**

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire (confère règlement intérieur). Certains enseignements en cours magistraux peuvent l'être également, en fonction du projet pédagogique de l'institut. Les cours magistraux ne sont pas tous à présence obligatoire, mais votre présence y est vivement recommandée. Elle facilite l'acquisition des connaissances et des liens entre les divers apports, ceci pour pouvoir formaliser une prise en charge globale de la personne soignée. Votre présence permet de vous inscrire dans une démarche de réussite. L'écoute attentive d'un cours constitue la première étape de l'apprentissage.

L'étudiant inscrit en formation doit signifier sa présence grâce à l'apposition de sa signature à chaque début de temps de formation. Cet émargement se fera sur les documents institutionnels. Chaque étudiant engage sa responsabilité individuelle dans cet acte.

Chaque étudiant des promotions sera amené en cours d'année à participer à l'organisation de l'émargement en collaboration avec les formateurs référents de la promotion.

#### **5 - La Commission d'Attributions des Crédits**

Selon l'article 34 de l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Les crédits de formation sont attribués par une **Commission d'Attribution des Crédits (CAC)**. Elle est mise en place dans les instituts de formation en soins infirmiers, sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants infirmiers, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

##### **Les dates de la CAC pour l'année 2024-2025 :**

- **Pour les semestres 1, 3, 5 :**
  - **CAC le mardi 25 Février 2025 à 14 h 30**
  - **Affichage CAC le jeudi 27 Février 2025 10 h**
- **Pour les semestres 2, 4 et sessions 2 (théorie) du semestre 5 :**
  - **CAC le mardi 24 juin 2025 à 14 h 30**
  - **Affichage CAC le jeudi 26 juin 2025 à 10 h**
- **Pour les rattrapages :**
  - **CAC : le mardi 26 août 2025 à 9 h**
  - **Affichage CAC le mercredi 27 août 2025 14 h 00**

#### **6 – Les temps forts institutionnels**

- **La section de vie étudiante** émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut. Elle se réunira le 15 octobre 2024 à 9h et le 18 mars 2025 à 9h, les représentants des étudiants assistent à cette instance, ils échangent sur des points identifiés par les étudiants qu'ils représentent.
- Chaque année, **l'IFPM organise une journée portes ouvertes** dans les locaux avenue Diderot à Orléans, les professionnels de l'IFPM et les étudiants participent activement sur la base du volontariat. Cette journée accueille le public, autour de tables rondes, stands et ateliers. Elle se déroulera le samedi 11 janvier 2025.

## 7.-. Passage d'année

### 7.1 - Passage de première en deuxième année

Selon l'article 25 de l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

« **Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation de 48 crédits sur 60** répartis sur les deux semestres de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu **entre 30 et 47 crédits** au cours des semestres 1 et 2 sont **admis à redoubler**. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la **commission d'attribution des crédits** de formation définie à l'article 34.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé, notamment les articles 38 et 39.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique. La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée. »

### 7.2 - Obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant :

L'article 2 et l'annexe 2 de l'arrêté du 3 février 2022 modifié relatif aux vacances des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ou des actes et activités d'infirmier, et à l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture par certains étudiants ou anciens étudiants en santé disposent que :

« I. - Le diplôme d'Etat d'aide-soignant est délivré, par le préfet de la région dans laquelle la formation a été accomplie, à leur demande, aux personnes qui n'ont pas validé leur diplôme d'Etat et ne sont plus inscrits en formation ou qui ont interrompu leur formation en soins infirmiers, de masseur-kinésithérapeute, d'ergothérapeute, de pédicure podologue, de psychomotricien, de manipulateur en électroradiologie médicale ou de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique, dans les conditions définies par l'annexe 2 du présent arrêté.

II. - Par dérogation au I, ne peuvent bénéficier de ces dispositions :

1° Les étudiants ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire d'exclusion de la formation, prononcée par la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ou le conseil de discipline ;

2° Sauf avis contraire de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ou du conseil technique, les étudiants ayant fait l'objet d'une exclusion définitive de l'institut pour acte incompatible avec la sécurité des personnes prises en charge après décision de cette même section ou du conseil pédagogique ou technique. »

#### Annexe II

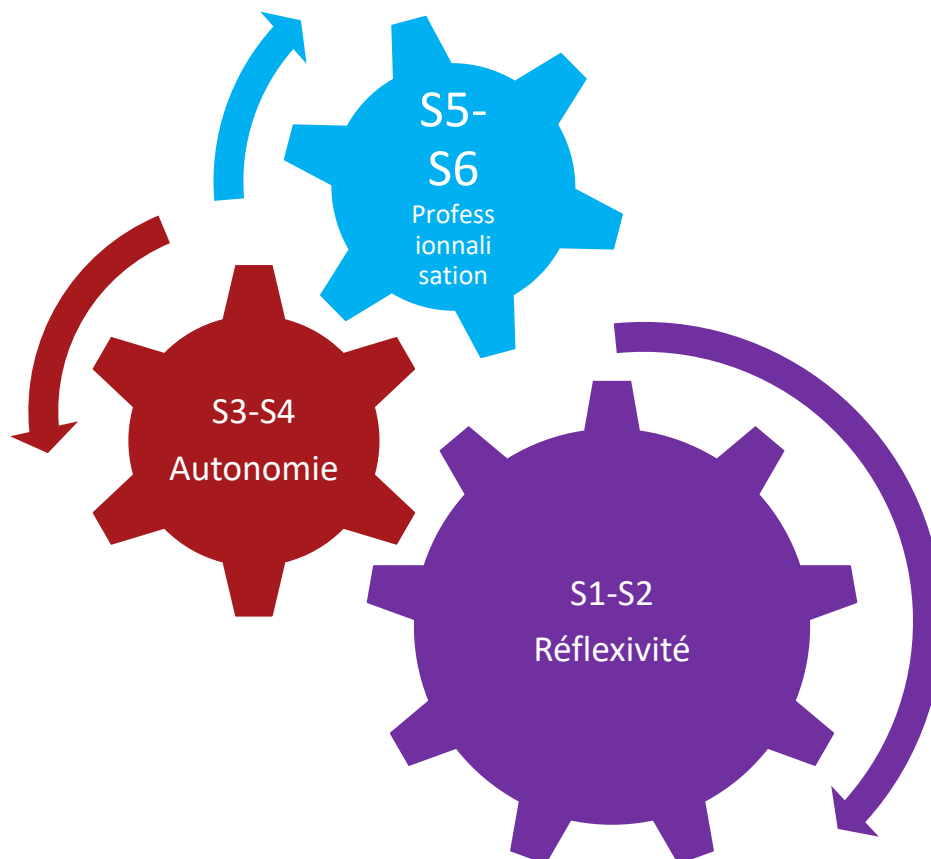
Formation (s) concernée (s)	Catégorie d'étudiant mentionnés au cinquième alinéa du 1° de l'article 1er	Conditions minimales de formation requises pour être employé à titre temporaire au titre du 1° (activités d'aide-soignant) de l'article 1er
Infirmier	Etudiant en formation en soins infirmiers	Être inscrit dans un institut de formation ; Être admis en deuxième année en ayant obtenu 48 crédits européens dont les 15 crédits liés aux stages ainsi que les crédits liés aux unités d'enseignement suivantes : -UE 2.10 S1 « Infectiologie hygiène » ; -UE 4.1 S1 « Soins de confort et de bien-être » ; -UE 4.3 S2 « Soins d'urgence » ; -UE 5.1 S1 « Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ».  ou Être inscrit dans un établissement de formation participant à une expérimentation sur le fondement des dispositions de l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013 susvisée ; Avoir acquis 48 crédits européens dont les 15 crédits liés aux stages et les crédits correspondant aux contenus des unités d'enseignement cités au paragraphe précédent.

# LA FORMATION

## **1 - Les thématiques de la formation infirmière**

Durant les trois années de formation, l'équipe s'inscrit dans une continuité pédagogique pour favoriser la construction identitaire et le développement de compétences chez l'étudiant en soins infirmiers.

Pour atteindre ces objectifs trois thématiques vont se combiner au cours des trois années de formation représentées par la modélisation ci-dessous.



**La première année** de formation s'appuie sur la thématique de :

## **La réflexivité**

La posture réflexive permet aux étudiants en soins infirmiers de comprendre le lien entre les connaissances et les actions mises en œuvre pour construire les éléments de compétences.

**La deuxième année** de formation s'appuie sur la thématique de :

## **L'autonomie**

Afin que l'étudiant développe des capacités d'adaptation dans des situations professionnelles complexes en mobilisant les différents savoirs.

Enfin **la troisième année** de formation s'appuie sur la thématique de :

## **La professionnalisation**

Afin que l'étudiant devienne un professionnel infirmier compétent réflexif autonome et responsable.

## 2 – Planification des rentrées de septembre et de février

Planification filière IDE année 2024-2025																						
2024																	2025					
S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5	
ES11 Sept 2024-juillet 2027	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1
prérentrée le 22/08/2024	SEMESTRE 1= 5 semaines de stage+15 semaines de cours																					
C1	C2	C3	C4	C5	S1	C6	C7	C8	C9	C10	C11	S2	S3	S4	S5	V	V	C12	C13	C14	C15	
2025																						
S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	
3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6	
SEMESTRE 2= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																						
S1	S2	S3	S4	C1	C2	C3	C4	C5	V	V	S5	S6	S7	S8	S9	S10	C6	C7	C8	C9	C10	
2024																	2025					
S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5	
ES12 Sept 2023-juillet 2026	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1
rentrée le 2/09/2024	SEMESTRE 3= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																					
C1	C2	C3	C4	C5	S1	S2	S3	S4	S5	C6	SESA	C7	C8	C9	C10	V	V	S7	S8	S9	S10	
2025																						
S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	
3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6	
SEMESTRE 4= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																						
C1	C2	C3	C4	S1	S2	S3	S4	SESA	C5	V	V	C6	C7	C8	C9	C10	S6	S7	S8	S9	S10	
2024																	2025					
S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5	
ES13 Sept 2022-juillet 2025	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1
rentrée le 2/09/2024	SEMESTRE 5= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																					
C1	S1	S2	S3	S4	S5	C2	C3	C4	C5	C6	S1	S2	S3	S4	S5	V	V	C7	C8	C9	C10	
2025																						
S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	
3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6	
SEMESTRE 6= 15 semaines de stage+5 semaines de cours																						
S1	S2	S3	S4	S5	C1	C2	C3	C4	C5	V	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	V	



	<b>2024</b>																						
ESI2/ESI 3 Fév 2023-nov 2025	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	
	8/7	15/7	22/7	29/7	5/8	12/8	19/8	26/8	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	
	<b>SEMESTRE 4= 10 semaines de stage+10 semaines de cours</b>																						
	V	C1	C2	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	C3	C4	C5	C6	C7	V	4S'8	4S'9	C8	C9	C10	
	<b>2024</b>		<b>2025</b>																				
	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5															
	9/12	16/12	23/12	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1															
	V	V	V	V	V	V	V	V															
	<b>2025</b>																						
	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	
rentrée le 3/02/2025	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6	
	<b>SEMESTRE 5= 10 semaines de stage+10 semaines de cours</b>																						
	C1	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	C2	C3	V	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	V	
	<b>2025</b>																						
	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	
	7/7	14/7	21/7	28/7	4/8	11/8	18/8	25/8	1/9	8/9	15/9	22/9	29/9	6/10	13/10	20/10	27/10	3/11	10/11	17/11	24/11	1/12	
	<b>SEMESTRE 6= 15 semaines de stage+5 semaines de cours</b>																						
	V	C1	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	V	C2	C3	C4	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	C5	



### 3 - Stratégies pédagogiques

#### ▪ L'Analyse de Pratique Professionnelle (APP)

Elle est définie par Patrick ROBO, formateur consultant en analyse de pratiques professionnelles, en accompagnement professionnel et en pédagogies nouvelles, auteur de « Savoir analyser sa pratique professionnelle, juin 2006 », comme « un outil de travail qui permet « d'analyser » (à présent) pour comprendre (du passé) afin de discerner pour décider, puis agir (dans l'avenir) » et, qui vise la professionnalisation par la construction des compétences. La personne qui décrit la situation est en jeu dans la situation vécue (acteur).

#### ▪ Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situation Educative (GEASE)

Marguerite ALTET, Professeure de Sciences de l'Education à l'université de Nantes, auteur d'ouvrages sur la professionnalisation par la démarche réflexive relève que « l'analyse de pratique est une démarche groupale : analyse par un stagiaire de son propre vécu singulier, effectivement mis en œuvre devant et avec un groupe de pairs, ou parfois en relation duelle avec un formateur ».

#### ▪ Le Suivi Pédagogique

C'est un processus **d'accompagnement** individuel ou collectif, mené par un cadre de santé formateur désigné pour les trois années de formation. Cet accompagnement permet à l'étudiant de :

- exprimer son vécu lors de situations d'apprentissage en milieu professionnel et/ou à l'Institut de formations paramédicales,
- prendre du recul, de la distance. Ce temps constitue une opportunité pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail,
- mettre en lien la théorie avec les expériences professionnelles,
- susciter la réflexion,
- décontextualiser la situation et de la recontextualiser,
- faire le bilan sur le niveau d'acquisition et les difficultés rencontrées afin de mettre en place des stratégies qui permettront de les surmonter.
- faire le point sur sa situation d'apprenant, ses difficultés ou facilités personnelles,
- identifier une personne ressource sur l'IFPM
- contractualiser son organisation pédagogique de l'année.

Ces temps d'échanges sont systématiquement tracés dans le dossier de l'étudiant.

#### ▪ La préparation et l'exploitation de stage

Le stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation. Ces deux activités seront menées par des formateurs et des tuteurs pour ce qui concerne les préparations, et par les formateurs en groupe de suivi pédagogique pour ce qui concerne les exploitations. Ces temps de préparation en individuel et/ou en collectif permettent d'aider l'étudiant à formaliser son parcours d'apprentissage.

## 4 - Les moyens

### Semestres 1 et 2

La part du processus comprendre est plus importante au décours des semestres 1 et 2.



### Semestres 3 et 4

Au cours des semestres 3 et 4, l'étudiant mobilise les savoirs, savoir-faire, savoir-être, afin de savoir agir en situation de soins.



### Semestres 5 et 6

Aux semestres 5 et 6, l'étudiant utilise l'ensemble de ses connaissances (théoriques, gestuelles, comportementales.) pour agir dans des situations nouvelles. La part de la transférabilité est plus importante en troisième année. Cette capacité à transférer démontre la compétence et signe la capacité à être autonome.



# Les finalités de la formation

Les 3 années passées à l'IFPM ont pour objet de :

- Amener l'étudiant à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif.
- Permettre à l'étudiant :
  - d'analyser toute situation de santé
  - de prendre des décisions dans les limites de son rôle
  - de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle, pour répondre aux besoins de santé des personnes.
- Favoriser la construction de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements, en s'appuyant sur des stages, sur des unités d'intégration (analyse de situations professionnelles) et des différents savoirs.
- Développer chez l'apprenant des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.
- Construire des compétences infirmières et préparer son projet professionnel.

## **1 - Les objectifs des semestres 1 et 2**

Le projet pédagogique de la première année de formation en soins infirmiers s'appuie sur la thématique « **Développer une posture réflexive** ».

La pratique réflexive consiste à apprendre à partir des expériences vécues. Michel RAMOS (2004.), professeur et formateur à l'INSPE et à l'Université de Montpellier (34), définit la réflexivité comme la « *capacité à analyser ses propres pratiques professionnelles afin de les transformer* » Celle-ci est indispensable à l'apprenant afin d'acquérir de nouvelles connaissances qui lui permettront de développer son autonomie professionnelle, une composante essentielle de la compétence professionnelle.

La posture réflexive permet aux Etudiants en Soins Infirmiers (ESI) de comprendre le lien entre les connaissances (savoirs théoriques) et les actions (savoir pratiques) mises en œuvre pour construire les éléments de compétences.

L'exercice de la profession d'infirmier comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leurs évaluations. Pour que l'étudiant soit capable d'analyser les situations de santé, de prendre des décisions et de mettre en place des actions de soins, une alternance entre connaissances théoriques (unités d'enseignement), savoir-faire en ateliers cliniques et en stage est mise en place dès les premières semaines de formation.

En semestres 1 et 2, les étudiants en soins infirmiers développent une posture réflexive au travers de trois objectifs pédagogiques :

- **Premier objectif :**
  - **Acquérir des méthodes individuelles personnelles et collectives pour construire un socle de connaissances,**
- **Deuxième objectif :**
  - **Développer l'auto évaluation et la capacité à proposer des réajustements,**
- **Troisième objectif :**
  - **S'inscrire dans un processus de professionnalisation et élaborer son projet professionnel.**

## **Ces objectifs se déclinent dans les dispositifs d'apprentissage des semestres 1 et 2 pendant :**

- **Les unités d'enseignement à partir des :**
  - cours magistraux,
  - travaux dirigés,
  - travaux personnels qui aident à apprendre les savoirs nécessaires à la construction, par l'étudiant, de ses compétences.
  - méthodes de travail proposées aux étudiants (UE 6.1) qui contribuent à fixer les savoirs dans les unités d'enseignement afin de les mobiliser en situation lors des ateliers cliniques et auprès des personnes soignées.

Les Unités d'Enseignement permettent à l'ESI de construire un socle de connaissances indispensable au métier d'infirmier. Les formateurs donnent du sens à ces enseignements en les mettant en lien avec l'exercice professionnel.

Un dispositif d'accompagnement de l'étudiant à la méthodologie du raisonnement clinique infirmier (UE 3.1 des semestres 1 et 2) est mis en place avant le départ en stage. L'ESI travaille des situations cliniques qui lui permettent de mobiliser les savoirs théoriques (UE 2.1, UE 2.2, UE 2.4 du semestre 1) et de repérer les différentes dimensions du soin : éducationnelle, curative, préventive, palliative et relationnelle.

L'ESI est également accompagné dans la construction de compétences éthiques, de respect des valeurs personnelles (UE 1.1 et UE 1.3 du semestre 1) et d'identification des valeurs professionnelles (UE 4.1, UE 3.1 du semestre 1) pour partager une culture soignante. L'ESI fait vivre les valeurs soignantes en ateliers cliniques et en stage. Il identifie les valeurs qui guident ses actes.

- **Les ateliers cliniques**
  - Les étudiants pratiquent l'hygiène des mains, l'observation clinique, la réalisation de la toilette au lit, la mesure des paramètres vitaux, les injections sous cutanées. Les étudiants sont initiés à l'ergonomie.
  - Des stratégies pédagogiques communes inter-promotion sont proposées aux ESI pour concrétiser notamment le concept de « travail en équipe ».
- **Les stages**
  - L'étudiant utilise les connaissances et les concepts dans l'action (UE 3.2 du semestre 2) afin de mettre en œuvre des soins adaptés au patient.
  - L'étudiant transfère le savoir-faire pratiqué en ateliers cliniques dans le cadre professionnel. Il construit des compétences relationnelles comme savoir se comporter dans une situation donnée, il repère ses émotions (UE 1.1 du semestre 1). Dans l'ensemble de ses activités en stage, l'étudiant mobilise dans l'action le respect des règles professionnelles et notamment le secret professionnel (UE 1.3 du semestre 1). Il adopte une posture d'étudiant en soins infirmiers.
  - L'étudiant saisit les opportunités d'apprentissage sur des activités qu'il n'aurait pas encore rencontrées. Il travaille avec le tuteur et les professionnels de proximité pour acquérir les connaissances nécessaires, comprendre le contexte puis analyser sa pratique.

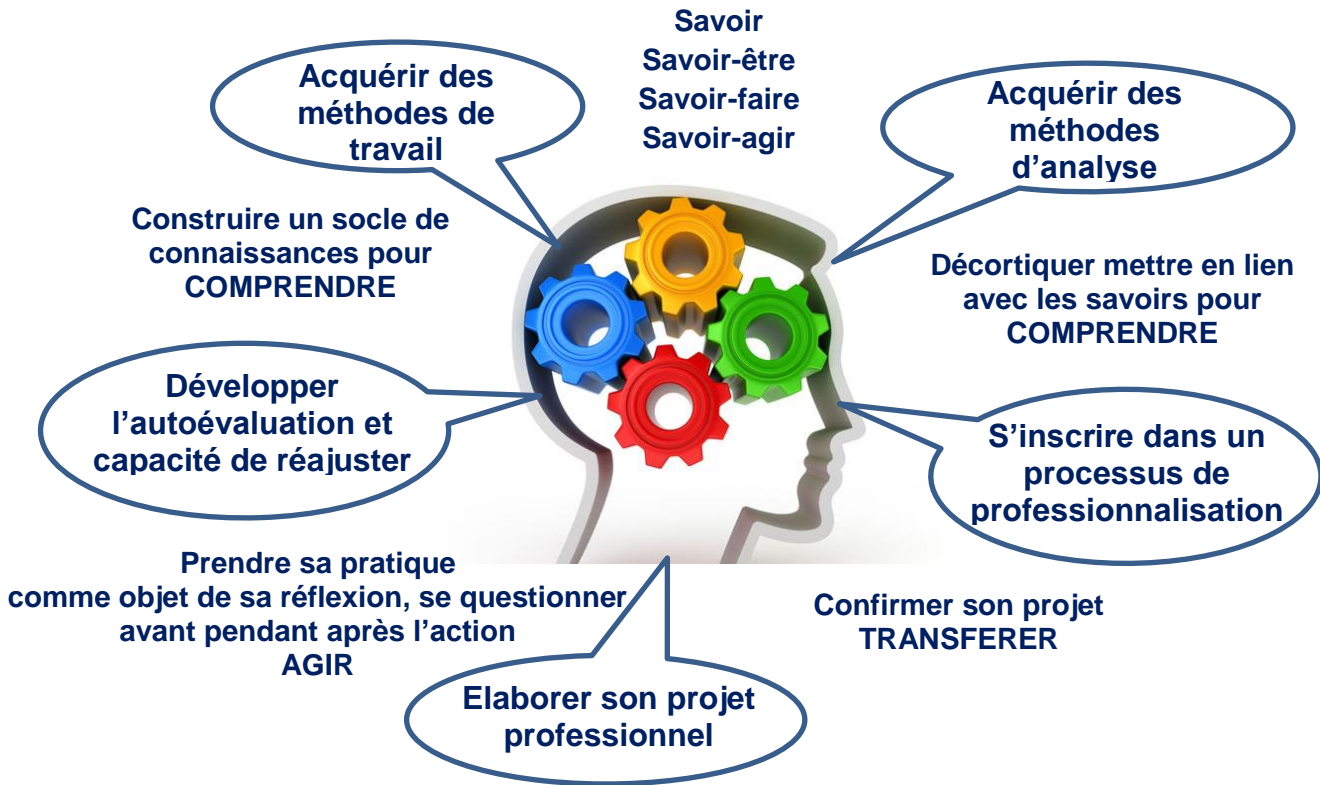
### **Au retour de stage**

- Un temps de mise à distance du vécu de stage est proposé aux étudiants (lors d'un suivi pédagogique). L'exploitation de stage sollicite les retours d'expérience. L'auto analyse des situations vécues permet à l'ESI de sortir

de ses représentations pour confirmer son projet professionnel de devenir infirmier(e).

Le dispositif mis en place par l'équipe pédagogique permettra à l'étudiant de développer sa posture réflexive, d'apprendre de ses expériences par la distanciation critique de sa pratique et de sa façon de collaborer en équipe.

## Développer une posture réflexive



## Les conditions pédagogiques pour atteindre les 3 objectifs de l'année

Acquérir des méthodes de travail personnelles individuelles et collectives pour construire un socle de connaissances.  
Compétence transversale

### Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers :

- **Rédige**, pour le premier suivi pédagogique le 18 septembre 2024 un état de lieux des méthodes d'apprentissages utilisées jusqu'à l'entrée en formation professionnelle. Il s'agit de faire repérer aux ESI leurs propres stratégies d'apprentissage et de leur faire expliciter,
- **Évalue**, lors des bilans individuels et collectifs, les méthodes d'apprentissage qu'il a mises en place et leur efficacité. L'ESI parvient à mobiliser les savoirs en situation. Il est en capacité de décoder les situations dans les dimensions humaines, éthiques, législatives, sociologiques, psychologiques... au regard des concepts acquis ou à repérer,
- **Réalise**, avant chaque intervention pédagogique (CM, TD), un travail individuel et/ou collectif de préparation initié par les formateurs sous forme de TP, ou/et par l'ESI pour :
  - comprendre l'intérêt de l'intervention dans le cadre de l'exercice professionnel,
  - s'initier au sujet,
  - se familiariser au vocabulaire professionnel,
- **Participe activement**, pendant les interventions pédagogiques et pendant les stages, l'ESI prend des notes, pose des questions aux intervenants..., afin de s'approprier les connaissances abordées,
- **Mobilise par l'action les connaissances acquises**, après chaque intervention pédagogique,
  - en individuel en élaborant ses outils d'apprentissages
- **Analyse** en groupe de suivi pédagogique, une situation professionnelle vécue par l'étudiant selon la méthode GEASE, (UE 5.1 du semestre1 et UE 5.2 semestre 2) pour sortir de ses représentations et apprendre de cette expérience,
- **Analyse** à l'écrit de façon individuelle sa pratique professionnelle. L'Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) est un outil qui permet d'analyser une situation vécue par l'ESI selon une méthodologie définie (UE 2.10 infectiologie et hygiène du semestre 1 , UE 4.2 Soins relationnels du semestre 2, UE 5.8 stage professionnel),
- **Utilise** l'observation clinique et fait du lien avec les connaissances pour comprendre les situations cliniques observées (UE 5.1 du semestre 1, UE 5.2 du semestre 2, UE 5.8 stage professionnel),

Ces différentes activités pédagogiques permettront aux étudiants de :

- **Développer leur autonomie** dans l'acquisition des apprentissages nécessaires à l'exercice du métier d'infirmier,
- **De prendre conscience** de leur manière d'agir, de réagir et d'apprendre. Ce retour réflexif a pour finalité de réinvestir dans la pratique à venir les enseignements tirés des expériences,
  - De prendre conscience de leur pratique singulière, d'en comprendre les effets et de construire des savoirs transférables de manière concrète, à d'autres situations,
  - Devenir des professionnels capables d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de ses compétences, d'agir seul et en équipe pluri professionnelle,

**Développer l'auto évaluation et être en capacité de proposer des réajustements. Compétence 7.**

- **Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers sera amené en TD et en suivi pédagogique à :**
  - **Se préparer avant le stage** à l'activité clinique en élaborant des objectifs de stage individuels,
  - **Analyser au retour du stage** l'activité clinique réalisée, lors des temps d'exploitation de stage, au cours d'échanges avec des formateurs et des professionnels du terrain (tuteurs),
  - **Utiliser son e port folio**, outil d'auto-évaluation des compétences de l'étudiant,
  - **Analyser** les compétences développées en faisant le lien entre la formation à l'IFPM et le stage.

**S'inscrire dans un processus de professionnalisation et élaborer son projet professionnel de devenir infirmier (e).**

- **Pour atteindre cet objectif, l'étudiant en soins infirmiers sera en capacité, à l'Institut et en stage, de :**
  - **Construire et adopter** une posture d'étudiant en soins infirmiers,
  - **Acquérir** les connaissances nécessaires à l'exercice du métier afin de les mobiliser dans l'action soignante : biologie, réglementation professionnelle, concepts en soins infirmiers,
  - **S'approprier** un langage professionnel commun qui témoigne d'une construction identitaire,
  - **Identifier** les valeurs du métier soignant et les mettre en œuvre concrètement dans ses actions,
  - **Développer des capacités d'observation** clinique afin d'établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers,

- **Développer des capacités relationnelles** pour établir une communication professionnelle adaptée aux usagers.

**L'étudiant en soins infirmiers sera en capacité, à l'Institut et en stage d'acquérir des éléments des compétences suivantes :**

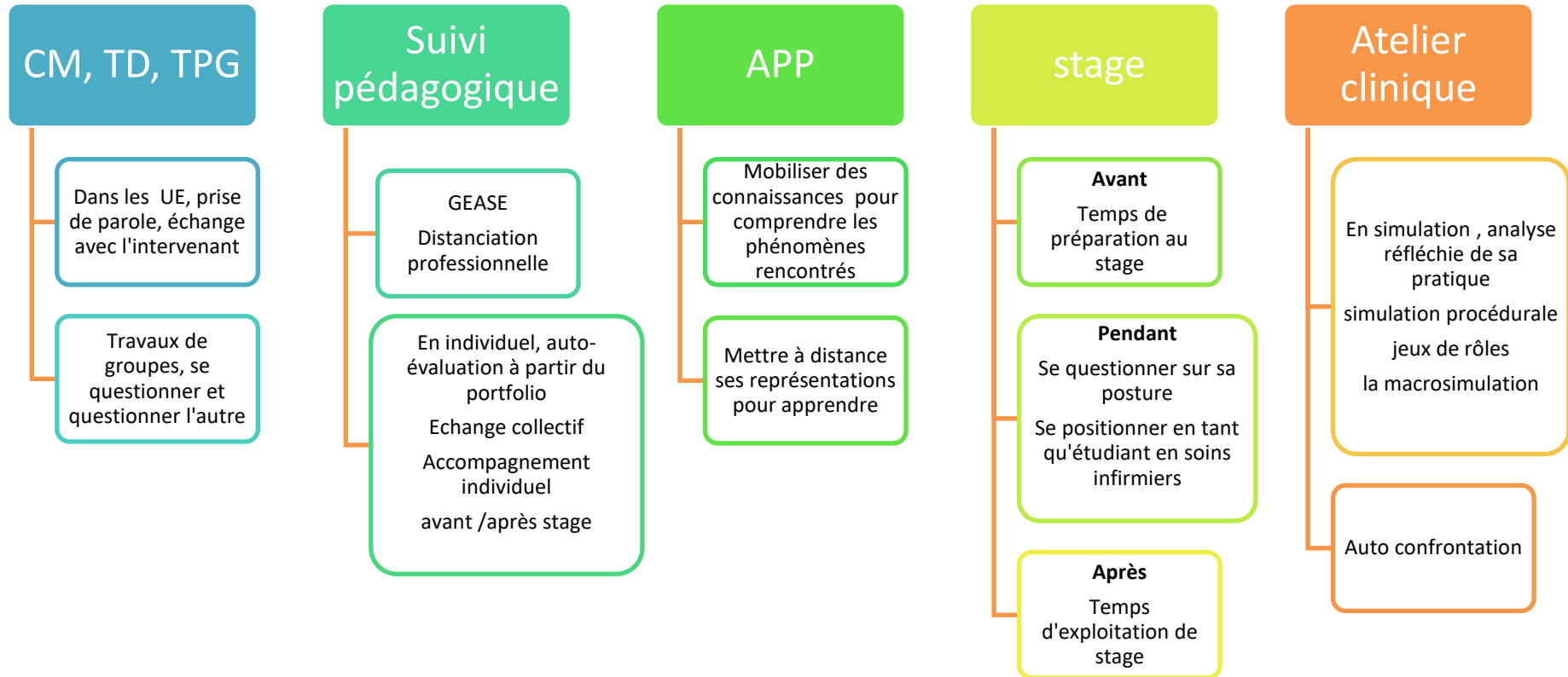
- Compétence 1 « évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers »,
- Compétence 2 « concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »,
- Compétence 3 « accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »,
- Compétence 7 « analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ».

Selon Richard Wittorski dans « L'autoformation au travail » Editions nouvelles, 2000, « *La compétence s'acquiert également et surtout par l'intermédiaire d'une action doublée d'une réflexion sur celle-ci* ».

Le dispositif mis en place par l'équipe pédagogique permettra à l'étudiant de développer sa posture réflexive, d'apprendre de ses expériences par la distanciation critique de sa pratique, ses représentations ainsi que sa façon de collaborer en équipe.



## CE QUI PERMET LA POSTURE REFLEXIVE



CM = Cours Magistraux, TD = Travaux Dirigés, TPG = Travaux Personnels Guidés  
 GEASE= Groupe d'Entrainement à l'Analyse de Situations Educatives  
 APP=analyse de la pratique professionnelle

## 2 - Calendrier

La première année de formation se déroule du lundi 2 septembre 2024 au vendredi 4 juillet 2025.

- **Semestre 1** :

Il se déroule sur 22 semaines : du 2 septembre 2024 au 2 février 2025 :

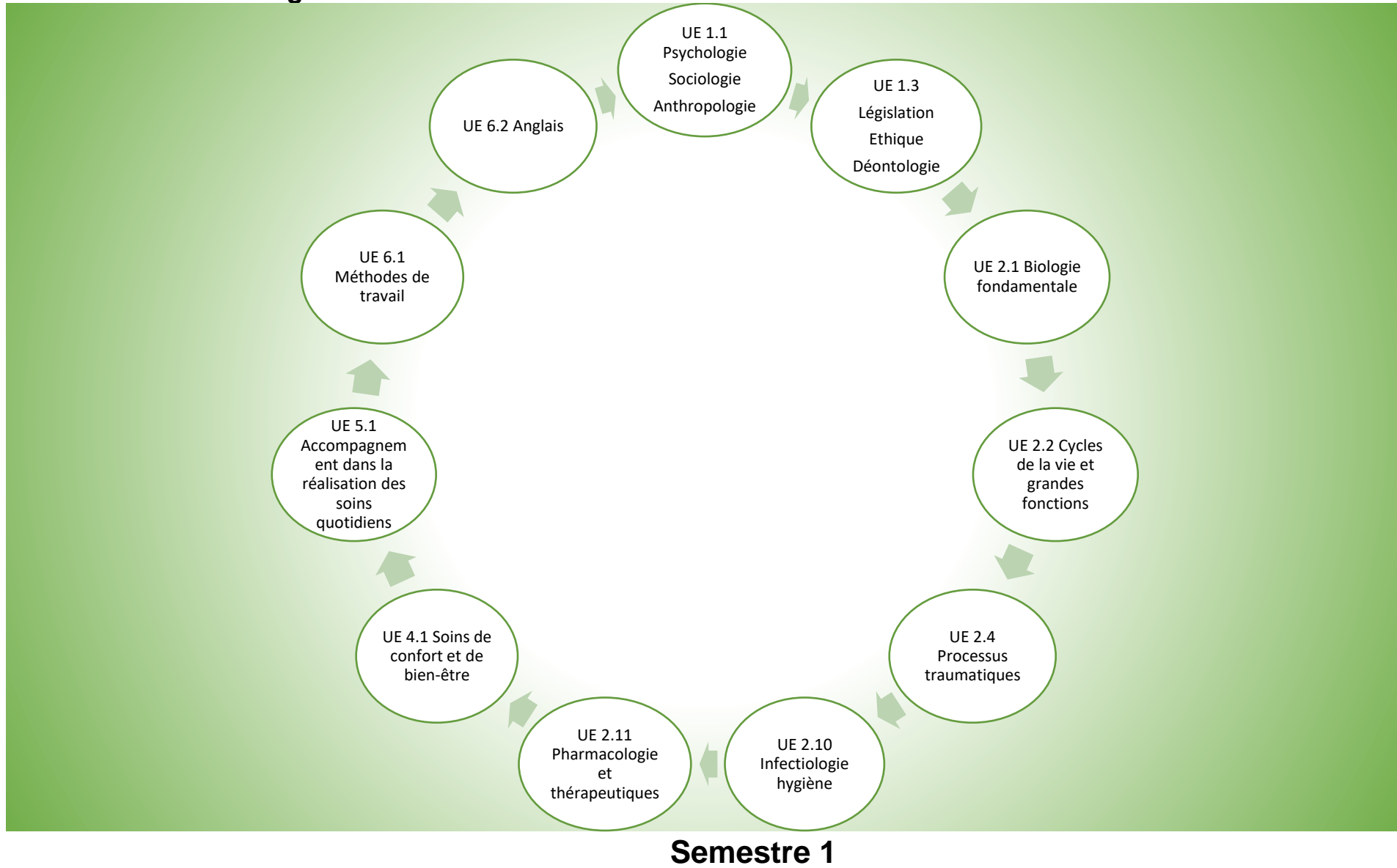
- 15 semaines de cours
- 5 semaines de stages dont 1 semaine dite « alternative au stage »
- 2 semaines de vacances à Noël (du vendredi 20 décembre 2024 après les cours au dimanche 5 janvier 2025)

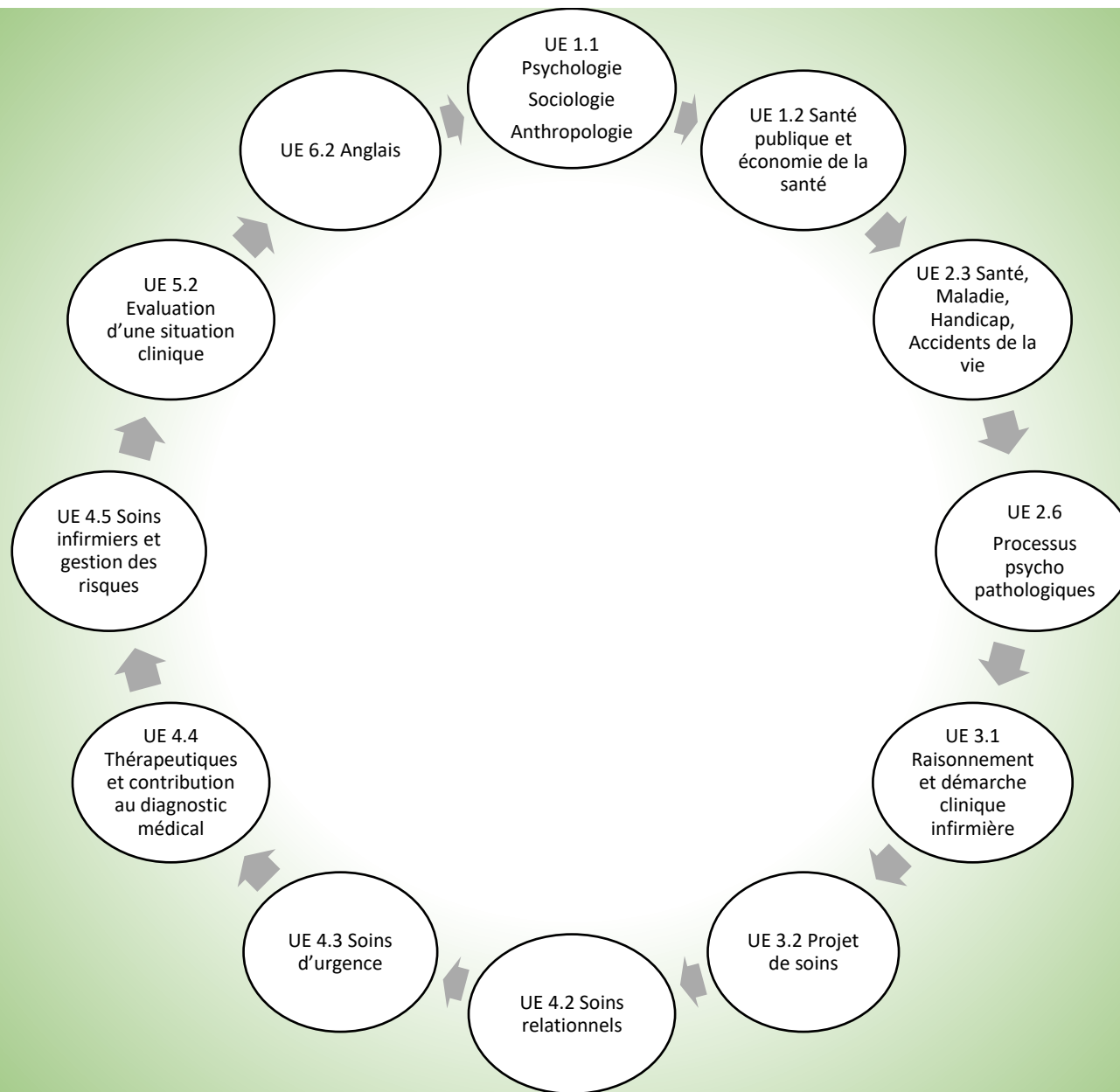
- **Semestre 2** :

Il se déroule sur 22 semaines : du 3 février 2025 au 4 juillet 2025

- 10 semaines de cours
- 10 semaines de stages
- 2 semaines de vacances vers Pâques (du vendredi 4 avril 2025 après les cours au dimanche 18 avril 2025)

### 3 - Les Unités d'enseignement semestres 1 et 2





## Semestre 2

## Les formateurs intervenants lors du semestre 1 :

Compétences	Unités d'Enseignement	Formateurs responsables
<b>Compétence 1 :</b> Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	<b>UE 3.1 :</b> Raisonnement et démarche clinique infirmière	A. LENAIN P. MAITRE MF. GRASLAND M. FOURMONT
<b>Compétence 3 :</b> Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	<b>UE 2.10 :</b> Infectiologie hygiène	P. MAITRE M. FOURMONT
	<b>UE 4.1 :</b> Soins de confort et de bien être	M. GENTY M. FOURMONT
	<b>UE 5.1 :</b> Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	A. LENAIN P. MAITRE MF. GRASLAND M. FOURMONT
<b>Compétence 4 :</b> Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	<b>UE 2.1 :</b> Biologie fondamentale	C.CONTON A. LENAIN
	<b>UE 2.2 :</b> Cycles de la vie et grandes fonctions	C.CONTON A. LENAIN
	<b>UE 2.4 :</b> Processus traumatiques	M. GENTY MF. GRASLAND
	<b>UE 2.11 :</b> Pharmacologie et thérapeutique	P. MAITRE C. CONTON
<b>Compétence 6 :</b> Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	<b>UE 1.1 :</b> Psychologie, sociologie anthropologie	M. GENTY MF. GRASLAND
<b>Compétence 7 :</b> Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	<b>UE 1.3 :</b> Législation éthique déontologie	M. GENTY C. CONTON
<b>Compétences transversales</b>	<b>UE 6.1 :</b> Méthodes de travail	C.JOUAN
	<b>UE 6.2 :</b> Anglais	C.JOUAN

## Les formateurs intervenants lors du semestre 2 :

Compétences	Unités d'Enseignement	Formateurs responsables
<b>Compétence 1 :</b> Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	<b>UE 3.1 :</b> Raisonnement et démarche clinique infirmière	M. GENTY P. MAITRE M. FOURMONT MF. GRASLAND
	<b>UE 5.2 :</b> Evaluation d'une situation clinique	
	<b>UE 2.3 :</b> Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	C. CONTON M. FOURMONT
<b>Compétence 2 :</b> Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	<b>UE 3.2 :</b> Projet de soins infirmiers	M. GENTY P. MAITRE M. FOURMONT MF. GRASLAND
<b>Compétence 4 :</b> Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	<b>UE 2.6 :</b> Processus psychopathologiques	A. LENAIN M. GENTY
	<b>UE 4.3 :</b> Soins d'urgence	C. JOUAN
	<b>UE 4.4 :</b> Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	A. LENAIN MF GRASLAND C. CONTON
<b>Compétence 5 :</b> Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	<b>UE 1.2 :</b> Santé publique et économie de la santé	A. LENAIN C. CONTON
<b>Compétence 6 :</b> Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	<b>UE 1.1 :</b> Psychologie, sociologie, anthropologie	C. CONTON
	<b>UE 4.2 :</b> Soins relationnels	C. JOUAN M. GENTY M. FOURMONT
<b>Compétence 7 :</b> Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	<b>UE 4.5 :</b> Soins infirmiers et gestion des risques	A. LENAIN P. MAITRE
<b>Compétence 8 :</b> Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	<b>UE 6.2 :</b> Anglais	C. JOUAN

## 4 - Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2

### EVALUATION DU SEMESTRE 1 (2024-2027)

Unités d'Enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation	Dates session 1	Dates session 2
<b>UE 1.1</b> Psychologie, sociologie, anthropologie	3	Travail écrit individuel sur table en temps limité à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur	Le 17 janvier 2025 Durée 2 h Appel 10h45	Le 28 mai 2025 Durée 2h Appel 13h30
<b>UE 1.3</b> Législation, éthique, déontologie	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans l'utilisation des notions	Le 17 janvier 2025 Durée 1 h Appel 08h30	Le 28 mai 2025 Durée 1h Appel 16h30
<b>UE 2.1</b> Biologie fondamentale	1	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 10 Janvier 2025 Durée 1 h Appel 08h30	Le 28 mai 2025 Durée 1h Appel 08h30
<b>UE 2.2</b> Cycles de la vie et grandes fonctions	3	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 10 Janvier 2025 Durée 1h30 Appel 10h30	Le 28 mai 2025 Durée 1h30 Appel 10h15
<b>UE 2.4</b> Processus traumatiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques	Le 16 janvier 2025 Durée 1 h Appel 16h15	Le 28 mai 2025 Durée 1h Appel 10h30
<b>UE 2.10</b> Infectiologie, hygiène	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage	Rendu du document d'évaluation le 9 janvier 2025 Appel 14h	Rendu du document d'évaluation le 10 mars 2025 Appel 13h30
<b>UE 2.11</b> Pharmacologie et thérapeutiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances et la compréhension des mécanismes	Le 16 janvier 2025 Durée 1h15 Appel 14h	Le 23 mai 2025 Durée 1h Appel 08h30
<b>UE 3.1</b> Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail écrit sur table en temps limité d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 10 janvier 2024 Durée 4 h Appel 13h30	Le 30 mai 2025 Durée 4h Appel 08h30
<b>UE 4.1</b> Soins de confort et de bien être	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur, etc.	Le 16 janvier 2025 Durée 2h Appel 9h00	Le 23 mai 2025 Durée 2h Appel 14h
<b>UE 5.1</b> Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	2	Travail écrit sur table en temps limité d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 10 janvier 2024 sur Durée 4h Appel 13h30	Le 30 mai 2025 Durée 4h Appel 08h30
<b>UE 6.1</b> Méthodes de travail	2	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte Travail en groupe	Distribution du sujet le 21 octobre 2024 Sur CELENE Retour du document produit Le 28 octobre 2024 Appel 14h	Distribution du sujet le 22 mai 2025 sur CELENE Retour du document produit Le 30 mai 2025 Appel 14h30
<b>UE 6.2</b> Anglais	2	Réalisation des exercices et des quizz, temps de travail sur la plateforme, Participation active en e-Learning	Arrêt des compteurs Le 27 janvier 2025 à 23h59	Arrêt des compteurs Le 28 mars 2025 à 23h59

## EVALUATION DU SEMESTRE 2 (2024-2027)

Unités d'Enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation	Dates session 1	Dates session 2
<b>UE 1.1 :</b> Psychologie, sociologie, anthropologie	2	Travail écrit individuel sur table d'analyse de situation avec mobilisation des concepts. Distanciel	Le 2 juin 2025 Durée 2h en distanciel Dépôt du sujet à 9h	Le 7 juillet 2025 Durée 2h en distanciel Dépôt du sujet à 9h
<b>UE 1.2.:</b> Santé publique et économie de la santé	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 3 juin 2025 Durée 1h Appel 14h	Le 9 juillet 2025 Durée 1h Appel 14h
<b>UE 2.3 :</b> Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 3 juin 2025 Durée 1h Appel 08h30	Le 9 juillet 2025 Durée 1h Appel 08h30
<b>UE 2.6 :</b> Processus psychopathologiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 3 juin 2025 Durée 1h Appel 10h30	Le 9 juillet 2025 Durée 1h Appel 10h30
<b>UE 3.1 :</b> Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique	Retour du document le 2 juin 2025 Appel 14h	Retour du document le 7 juillet 2025 Appel 14h
<b>UE 3.2. :</b> Projet de soins infirmiers	1	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique, élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins.	Retour du document le 2 juin 2025 Appel 14h	Retour du document le 7 juillet 2025 Appel 14h
<b>UE 5.2. :</b> Evaluation d'une situation clinique	2	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique	Retour du document le 2 juin 2025 Appel 14h Evaluation orale le 4 et 5 juin 2025 (voir affichage)	Retour du document le 7 juillet 2025 Appel 14h Evaluation orale le 10 juillet 2025 (voir affichage)
<b>UE 4.2 :</b> Soins relationnels	1	Travail écrit avec argumentation orale de la réflexion avec utilisation des concepts.	Retour du document écrit le 17 mars 2025, retour sur la validation du thème le 3 Avril 2025 (en suivi pédagogique) Argumentation orale les 26 MAI et 27 MAI 2025(voir affichage)	Evaluation orale le 10 juillet 2025 Après midi (voir affichage)
<b>UE 4.3 :</b> Soins d'urgence	1	AFGSU délivrée en fin de formation	Février, Avril, et mai 2025 voir affichage	
<b>UE 4.4. :</b> Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2	Calculs de doses appliqués en situation simulée	Les 10, 11 et 12 juin 2025 Voir affichage	Le 8 juillet 2025 voir affichage
<b>UE 4.5 :</b> Soins infirmiers et gestion des risques	1	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 3 juin 2025 Durée 1h Appel 15h45	Le 9 juillet 2025 Durée 1h Appel 15h45
<b>UE 6.2 :</b> Anglais	2	Réalisation des exercices et des quizz, temps de travail sur la plateforme, Participation active en e-Learning	Arrêt des compteurs le 6 juin 2025 à 23h59	Arrêt des compteurs le 4 juillet 2025 à 23h59

**ⓘ L'ensemble des dates des évaluations des différents semestres peut être modifié en fonction de l'activité pédagogique et institutionnelle**



# CONCLUSION

Ce document a pour objectif de présenter l'institut de formation paramédical, l'organisation de la formation infirmière.

Ce dispositif de formation fait référence à la législation, au règlement intérieur, et aux projets et orientations pédagogiques de l'IFPM. Il sera une référence tout au long de la formation.

- Ce projet permettra :
  - de construire et développer les compétences à travers l'acquisition de savoirs, et savoir-faire, attitudes et comportements professionnels,
  - de mettre en œuvre des soins de qualité et répondre aux besoins de santé de la population.

L'équipe pédagogique accompagnera l'étudiant dans la compréhension et l'appropriation de ce dispositif. L'étudiant aura à se positionner comme acteur responsable, autonome, impliqué dans la formation.